



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises de la branche professionnelle des cabinets d'avocats, à partir des données de la DADS 2008-2016 fournies par l'Insee et de prévisions statistiques pour les années 2017-2019. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

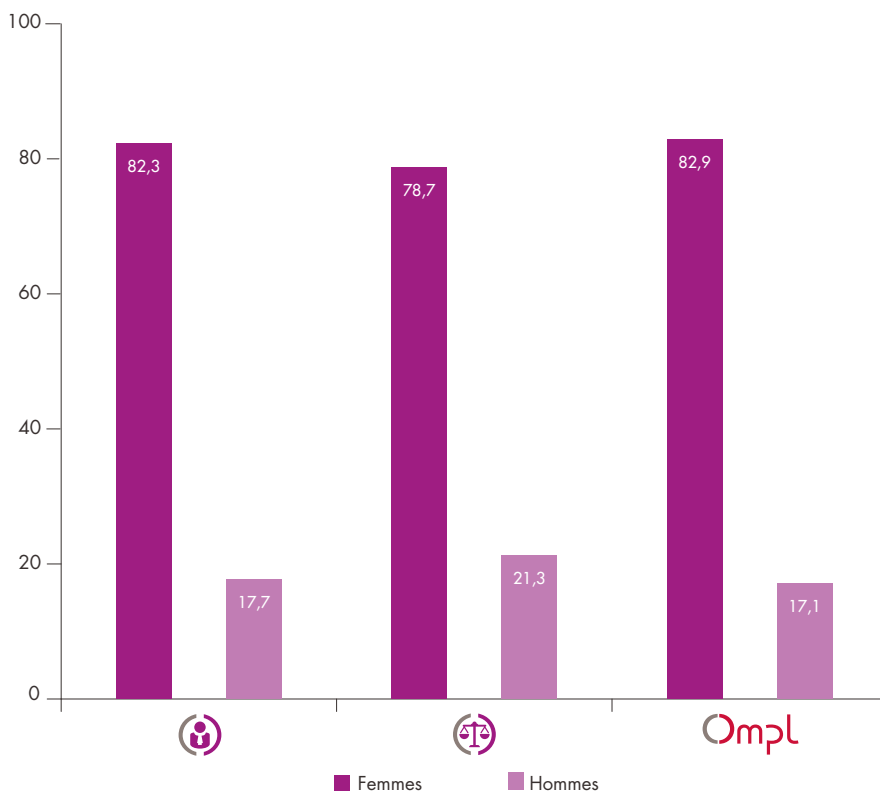


EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS


Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 82,3 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (78,7 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Source : Insee, DADS 2016.

 Secteur juridique

Branche professionnelle

 Cabinets d'avocats

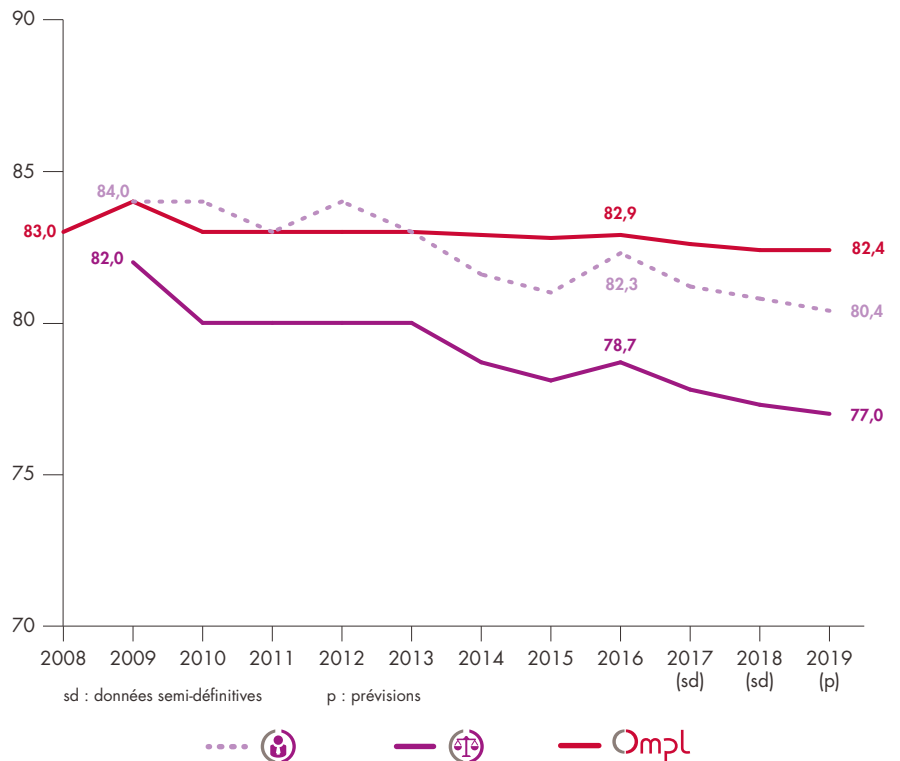


LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2008, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à diminuer jusqu'en 2016, -1,7 point.

Les prévisions pour les années 2017 à 2019 anticipent le maintien de cette tendance.

Évolution du taux de féminisation (%)



Source : Insee, DADS 2008-2016, estimations.

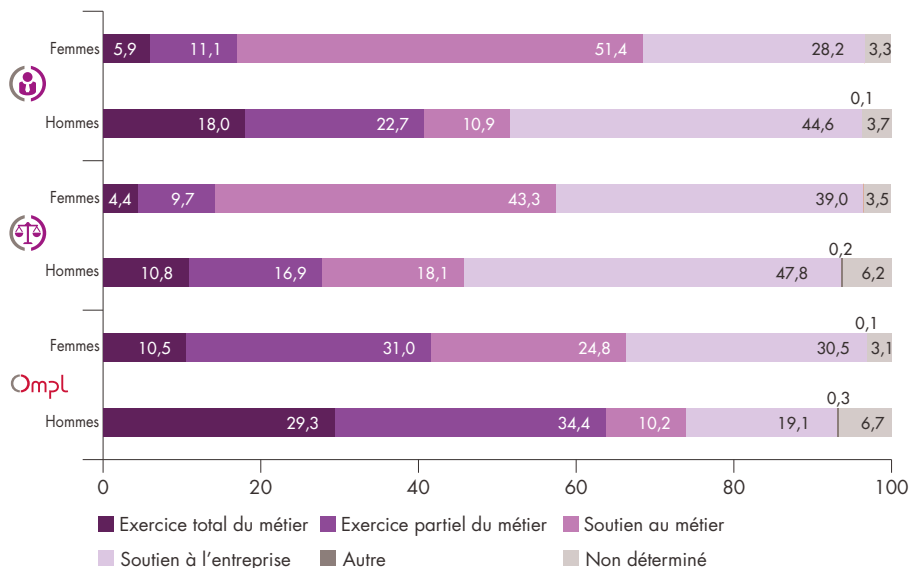


EMPLOIS EN SOUTIEN DU MÉTIER ET DE L'ENTREPRISE

Les emplois de la branche viennent surtout en soutien du métier (secrétariat, documentation...) et de l'activité de l'entreprise (standard, services administratifs, comptables, ressources humaines...).

Néanmoins, un effet du genre existe : 28,2 % des femmes exercent une activité de soutien à l'entreprise contre 44,6 % des hommes.

Répartition des salariés par genre et type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

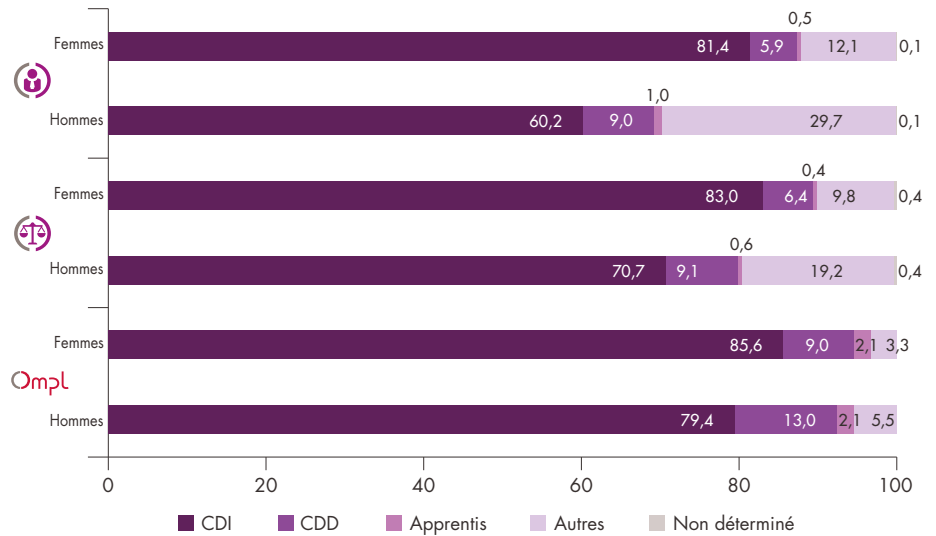


SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (89,0 %) et atteint un minimum pour l'Île-de-France (75,6 %).

Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



Source: Insee, DADS 2016.

Taux de féminisation par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	86,2	82,4	83,8
Bourgogne-Franche-Comté	88,7	80,9	86,4
Bretagne	86,4	81,8	83,5
Centre-Val de Loire	87,6	80,5	85,0
Corse	83,7	66,1	81,5
DOM	82,7	75,5	81,3
Grand Est	88,0	81,5	85,8
Hauts-de-France	86,0	79,2	83,0
Île-de-France	75,6	74,3	77,3
Normandie	81,0	72,3	85,0
Nouvelle-Aquitaine	89,0	83,7	84,6
Occitanie	88,4	82,2	84,6
Pays de la Loire	83,6	79,5	83,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	88,1	81,2	84,6
Ensemble	82,3	78,7	82,9

Source: Insee, DADS 2016.

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.